

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 décembre 2017

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance spéciale s'est tenue à l'Hôtel de ville, le lundi 11 décembre 2017, à compter de 16 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jean Lévesque selon les dispositions du Code municipal.

Est absente la conseillère Marie-France Moquin.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

| | | |
|-----|-----------------|-----------------|
| MM. | Pierre Tougas | Lucie Dagenais |
| | Bob Lussier | Chantal Gadbois |
| MME | Suzanne Lessard | |

Madame Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

Conformément à l'article 156 du code municipal les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 7 décembre 2017 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

RÉS 272-12-17 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte l'avis de convocation tel que décrit ci-dessous :

- Modification du contrat Entretien d'hiver des chemins de la Municipalité de Frelighsburg et la confection d'une réserve de sel et d'abrasifs AB-5 pour l'année 2017-2018

ADOPTÉE

RÉS 273-12-17 MODIFICATION DU CONTRAT ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG ET LA CONFECTION D'UNE RÉSERVE DE SEL ET D'ABRASIFS AB-5 POUR L'ANNÉE 2017-2018

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec l'entrepreneur concernant les modifications apportées au contrat Entretien d'hiver des chemins de la Municipalité de Frelighsburg et la confection d'une réserve de sel et d'abrasifs AB-5 pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'était glissée dans le procès-verbal du 9 novembre 2017 à la résolution 238-11-17-17 quant aux modalités de cette modification;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Suzanne Lessard
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal accepte la modification de ce contrat afin d'augmenter la quantité de réserve d'abrasifs AB-5 à 2 000 tonnes métriques et que le coût de cette augmentation soit établi selon le prix unitaire prévue au contrat adjugé le 2 octobre 2017.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 décembre 2017

RÉS 274-12-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Jean Lévesque
Maire

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

